

GP/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO le 16 MARS 1961

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

N° 75 /PR/CAB/MAIS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

CHRONO	I
JORD.	I
HASAIRE	I
PRESDENCE	15
MAIS.	5
S/P NATITINGOU	2
TRESOR	I
CF.	I
CD.	I
MFPT.	I
INTERESSE	I
INFO.RADIO	2
PREFET CENTRE	I
S/P SAVE	I
ARR. OUESSE	I
ARR. TOUCOUNTOUNAI	I

VU la loi du 25 Novembre 1960 portant constitution du Dahomey;

VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination de Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur;

LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET

ARTICLE 1er.- Mr. ALI Bio, Instituteur de 4ème classe actuellement Adjoint au Sous-Préfet de Natitingou et chargé de l'Arrondissement de Toucountouna, est nommé Chef de l'Arrondissement de OUESSE (Sous-Préfecture de Savé).

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de sa notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

Pour La Président de la République absent :
Le Vice-Président de la République

S.M. ADJUTANT

VOISE:
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA SECURITE

[Handwritten signature]